



Déclaration liminaire au CTA du mardi 4 février 2020

Madame La Rectrice, mesdames et Messieurs les membres du CTA,

La loi de la transformation de la fonction publique ambitionne de « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics ».

Mais dans la réalité, les droits à la représentation et la défense de tous les personnels sont clairement remis en cause. Les CAP ne sont plus consultées sur aucun acte de gestion individuelle comme les mutations puis les promotions.

La loi de la transformation de la fonction publique réduit le dialogue social à la définition de lignes directrices de gestion, très générales. Le Sgen-CFDT Limousin dénonce avec force l'éviction des élus représentants des personnels concernant le suivi des opérations individuelles de carrière.

Comment garantir les principes de transparence des procédures et d'équité de traitement sans aucune information ?

Nos ministères et nos administrations sont en train de mettre en place un système de gestion des personnels opaque, où nul ne pourra vérifier l'équité des décisions, puisque les syndicats ne disposeront d'aucun barème individuel. Le personnel en charge des mutations devra répondre à de multiples demandes qui auparavant étaient traitées par les syndicats. Ce personnel administratif qui est en première ligne n'est pas préparé et risque d'être en difficulté. Il devra faire face aux mécontentements, aux sentiments d'injustice, aux reproches qui pourraient se transformer en colère. Les recours risquent de se multiplier. A court et moyen terme, cela va dégrader considérablement les conditions de travail de très nombreux personnels de l'Education Nationale. Les demandes de mutations peuvent diminuer marquant ainsi la restriction effective de la mobilité géographique.

Un simple bilan des mutations sera transmis en CTA, bien après les opérations. Les recours reconnus légitimes ne pourront vraisemblablement pas être satisfaits l'année où ils auront été formulés, contraignant les personnels à accepter la situation. Nous nous demandons comment le Rectorat pourra corriger l'erreur, s'il y a, par la suite.

Le Sgen-CFDT ne cautionne pas du tout ce nouveau système qui va à l'encontre de notre syndicalisme et finalement aboutira à un nouvel affaiblissement du service public.